



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 09/04/2018
Reçu en préfecture le 09/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-082 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

ASSOCIATION "MINI POUSS" : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de six établissements d'accueil petite enfance : multi-accueils, crèche familiale et halte jeux
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais dits R.A.M. destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

L'association à gestion parentale « Mini pouss » gère « le multi-accueil de la Vallée de l'Isle » de 25 places situé à Camps sur l'Isle

Elle contractualise avec la collectivité par le biais d'une convention d'objectifs et de financements. Elle détermine l'engagement pris avec les gestionnaires de ces structures, qui sont tous des parents bénévoles, qui prennent des responsabilités et s'investissent au quotidien pour assurer ce service à la population.

La convention, prévue sur une durée de trois années (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), précise que :

- le montant de référence de la subvention est indiqué, mais il peut être adapté en fonction des demandes et des résultats de l'association d'une part, et du vote du budget annuel de la Communauté d'agglomération du Libournais, d'autre part,
- la régularité du versement de la subvention à l'association est assurée toute l'année (4 versements en janvier, mai, juillet et octobre). Les deux premiers versements tiennent compte du montant voté lors du budget N-1 et les deux suivants sont réactualisés une fois le vote du budget de l'année N réalisée.

Durant l'année 2017, l'association a accueilli 55 enfants pour un agrément de 25 places.

A la lecture du bilan d'activité 2017, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

La directrice participe aux réunions de coordination avec l'ensemble des autres structures du territoire.

Chaque convention s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu entre La Cali, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la Gironde pour la période de 2016/2019.

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement et d'objectifs du 14 décembre 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 201 000 € au titre de l'année 2018.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - fonction 64 - service gestionnaire et destinataire MA1

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le 09 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018_04_082-DE